



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 18 décembre 2023**

**Délibération n° 26**

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
22/12/2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration** :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e)** :

Madame Corinne GONCALVES

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Brigitte MICHEL Réglementation - Elections - Etat Civil

<b>Objet</b> :	Avenant à la convention concernant la buvette du jardin Henri Vinay
----------------	---

Rapporteur : Jérôme EYNARD

La ville du Puy-en-Velay a réalisé, du 24 octobre 2022 au 30 juin 2023, des travaux de restauration des serres et de la buvette du jardin Henri Vinay. Concernant la buvette, ces derniers consistaient notamment dans le remplacement de la structure bois, dans la pose de

Délibération n°26 du lundi 18 décembre 2023

rideaux métalliques, dans l'implantation d'un soubassement sur la terrasse pour améliorer l'accessibilité et dans la modernisation des locaux (électricité, plomberie, sanitaires...).

Si la surface de la buvette demeure inchangée, en revanche, la partie close et sécurisée évolue et passe de 21,25 m<sup>2</sup> à 63,25 m<sup>2</sup>. L'outil de travail s'en trouve ainsi valorisé, pour le confort des clients et des exploitants.

Les travaux ont entraîné la fermeture de la buvette pendant une période de 6 mois.

Au regard de ces éléments, il convient d'adapter la convention d'occupation temporaire du domaine public signée le 30 janvier 2013 pour une durée de 12 ans et qui vient à échéance le 30 janvier 2025.

L'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public est joint à la présente délibération. Il précise, d'une part, le nouveau montant de la part fixe, désormais de 1 644 €, et, d'autre part, la période durant laquelle le loyer n'est pas dû (4<sup>ème</sup> trimestre 2022 et 1<sup>er</sup> trimestre 2023).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Commerces du 05/12/2023

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le projet d'avenant à la convention concernant la buvette du jardin Henri VINAY,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 18 décembre 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18  
décembre 2023